

du Guide

Conseil Municipal

des Enfants

ELECTION

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

MANDAT 2019-2020

Le rôle de la Mairie

Tous les six ans, les adultes des villes et des villages de France votent pour choisir une équipe municipale. Les candidats qui ont obtenu le plus de voix sont élus conseillers municipaux. À leur tour, ils élisent le Maire.

Le conseil municipal (adultes) élit les adjoints proposés par le Maire, et ensemble, ils ont la responsabilité de mener à bien toutes les actions de la ville dans différents domaines : les écoles, l'action sociale, l'environnement, les animations culturelles et sportives, etc...

L'ensemble du personnel municipal assure la concrétisation des actions votées par le Conseil Municipal adultes.



Le CME c'est quoi ?

C'est le Conseil Municipal des Enfants qui permet de défendre tes idées et de proposer tes projets afin d'améliorer la vie des enfants et de tous les citoyens de la commune.

Il est composé d'enfants de CM1 et CM2 de toutes les écoles primaires de Dardilly : ce sont les Conseillers Municipaux Enfants. Ils représentent tous les enfants de Dardilly.

Si tu veux être utile à ta ville, rejoins le Conseil Municipal des Enfants !



Le CME comment ça marche ?

Après les élections, tous les enfants élus sont invités en mairie pour rencontrer Madame le Maire et son équipe afin de se présenter et faire part leurs projets.

Ensuite, les conseillers se rassemblent lors d'une journée d'intégration pour créer les groupes de travail appelés « commissions ».

Chaque élu s'inscrit dans une des différentes commissions (animation, environnement, sport, solidarité...).

Le travail en commission se déroule la majeure partie du temps le mercredi après-midi entre 16h et 18h à la salle des jeunes. Des temps de réunion peuvent également être prévus après l'école en fonction de la disponibilité des élus et le samedi matin.

Toutes ces commissions sont animées par la référente, Amélie Cayol, qui assure aussi le bon fonctionnement du CME. Elle aide, oriente et conseille les enfants. Elle les met en relation avec différents partenaires pour la réalisation de leurs projets. Les enfants élus disposent d'un budget pour réaliser un travail sérieux et efficace.

Les Conseillers Municipaux Enfants se réunissent tous ensemble au moins une fois dans l'année en séance plénière en présence de Madame le Maire.



Ta mission de Conseiller Municipal Enfant

- Tu es élu pour 2 ans.
- Tu dois collecter les souhaits et les idées de tes camarades.
- Tu dois assister aux réunions de ta commission.
- Dans ces réunions, tu dois proposer et participer à la réalisation de projets utiles pour tous.
- Tu dois informer tes camarades des projets du Conseil Municipal des Enfants.
- Tu as un devoir de représentation et tu dois assister aux cérémonies protocolaires.



Attention : être Conseiller Municipal Enfant est un vrai engagement. Il faut que tu sois disponible pour les réunions et les événements organisés. Tes parents doivent être d'accord car ils s'engagent également à t'accompagner pour t'aider à respecter tes obligations.

Tu veux être Conseiller Municipal Enfant, que dois-tu faire ?

- Tu dois habiter Dardilly et être élève en classe de CM1 ou de CM2 dans une des 3 écoles de la commune.
- Tu dois en parler avec tes parents pour être sûr qu'ils sont d'accord.
- Tu dois remettre à ton enseignant ta candidature et l'autorisation de tes parents (jointe à ce document) au plus tard le vendredi 25 janvier.
- Tu dois préparer ton programme et créer ton affiche électorale qui va aider à convaincre tes camarades de voter pour toi. Un support pour chaque candidat sera distribué. Ton affiche sera exposée à partir du lundi 4 février dans ton école.

À partir de là, c'est à toi de jouer !

Les élections au CME, comment ça marche ?



Chaque école primaire se rendra au bureau de vote en mairie le mardi 12 février 2019 :

- Tu devras choisir parmi les candidats de ta classe 1 fille et 1 garçon (chaque classe élira deux enfants).
- Tu devras obligatoirement être en possession de ta carte d'électeur qui te sera remise par ton enseignant.
- Tu prendras les bulletins et une enveloppe et tu entreras dans l'isoloir pour effectuer ton vote en entourant les candidats choisis.
- Tu glisseras ton enveloppe dans l'urne.
- Ton nom ne doit pas figurer sur ton bulletin : ton vote est anonyme et secret.
- Tu peux mettre un bulletin blanc (sans nom entouré) : ton vote sera déclaré « blanc ».
- Si tu inscris des mentions ou des dessins sur le bulletin : ton vote sera alors déclaré « nul ».
- Les candidats qui ont obtenu le plus de voix seront élus Conseillers Municipaux Enfants. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé sera retenu. Dans tous les cas tu auras voté et auras marqué ton intérêt pour la vie de ta commune.

Le dépouillement, c'est-à-dire le comptage des voix obtenues par les candidats, aura lieu à 16h30 en mairie. Si tu le souhaites, tu peux venir y participer même après 16h30.

DATES A RETENIR

Fin de dépôt des candidatures

auprès des enseignants:

vendredi 25 janvier 2019

Exposition des affiches électorales dans les
écoles :

lundi 4 Février 2019

Election

mardi 12 février 2019

Installation officielle du nouveau CME et rencontre
avec Madame le Maire en mairie:

samedi 9 mars 2019 de 10h à 12h

Journée d'intégration du nouveau CME:

samedi 23 mars 2019

Contact: Amélie Cayol

a.cayol@mairie-dardilly.fr

04 72 17 72 78